

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 27 juin 2023

**La Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg accueillent
l'évènement départemental des 40 ans du TIG**

À la suite de la cérémonie nationale des 40 ans de la mesure du Travail d'Intérêt Général (TIG), présidée par le Garde des Sceaux le 1^{er} juin dernier à Paris, à laquelle **Nadia Zourgui**, adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la tranquillité publique a participé, 120 évènements autour de cet anniversaire se déclinent localement en France.

Ainsi le 30 juin à l'Hôtel de Ville de Strasbourg, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg recevront les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du TIG dans le Bas-Rhin et plus particulièrement, du ressort du Tribunal Judiciaire de Strasbourg.

Cet évènement sera l'occasion pour l'Agence nationale du Travail d'Intérêt Général de revenir sur l'histoire du TIG, ses évolutions depuis 1983, son expression locale et de saluer l'investissement particulier d'organismes d'accueil en TIG.

L'occasion de rappeler également que le réseau territorial des partenaires du TIG et du Travail non rémunéré (TNR) s'étoffe sur le territoire, grâce à l'investissement d'associations, d'établissements publics et aussi de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, au travers de leur dispositif de guichet unique qui inspire aujourd'hui d'autres collectivités territoriales.

Fort d'une vingtaine d'années d'existence, le dispositif d'accueil de personnes sous-main de justice en TIG au sein des deux collectivités, se développe continuellement et constitue un axe majeur de la stratégie territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, relevant du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR).

Nadia Zourgui, adjointe à la maire de Strasbourg en charge de la tranquillité publique, réceptionnera le prix décerné pour l'investissement de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Cinq agents et tuteurs de TIG, engagés depuis le lancement du dispositif en 2001, seront également distingués.